

Appel à Projets

Intégrer le réemploi et la réutilisation dans son activité

Cet Appel à Projets vise à accompagner les metteurs sur le marché de PMCB et leurs représentants qui développent ou souhaitent accélérer le réemploi et/ou la réutilisation dans leur activité.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Sommaire

Table des matières

1. Présentation de Valobat	2
2. Enjeux de l'Appel à Projets	2
3. Critères d'éligibilité.....	4
3.1. Qui peut postuler ?	4
3.2. Projets éligibles.....	5
3.3. Projets non éligibles	6
4. Critères de sélection	6
5. Modalité de candidature	7
5.1. Contenu de la candidature	7
5.2. Procédure de soumission	8
5.3. Calendrier de l'Appel à Projets	9
6. Information sur la sélection	9
7. Contractualisation	9
8. Politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'Appel à Projets	10

1. Présentation de Valobat

Le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Ils se composent à 75 % de déchets inertes (environ 30 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment).

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECL) a prévu la mise en place d'une filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour assurer la gestion des déchets issus des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), dans le but de :

- Réduire les dépôts sauvages de déchets issus des opérations de construction et de rénovation du bâtiment, en améliorant la collecte par la reprise sans frais de ces déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité de leur origine ;
- Prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Dans ce contexte, Valobat a été agréé par les pouvoirs publics en septembre 2022 pour les deux catégories de PMCB suivantes :

- Sur la **catégorie 1°** : Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse d'inertes ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre
- Sur la **catégorie 2** : Autres produits et matériaux de construction

2. Enjeux de l'Appel à Projets

Opérationnelle depuis 2023, la filière de REP PMCB se déploie auprès des différents canaux de reprise des déchets du bâtiment. Parmi ses missions, VALOBAT doit également œuvrer pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux du réemploi et de la réutilisation des PMCB usagés.

Les produits et matériaux utilisés pour la construction qui arrivent en fin de vie deviennent des déchets pour une bonne partie. Le souhait est d'en faire des ressources pour les acteurs du bâtiment.

S'ils sont convenablement déposés, triés et collectés, ces déchets peuvent être reconditionnés et se transformer en matériaux réemployable ou réutilisables. Ces matériaux peuvent alors réintégrer le marché et être une nouvelle fois utilisés dans un processus de construction ou de rénovation du secteur du bâtiment par exemple.

Il s'avère que le marché du réemploi et de la réutilisation dans le secteur du bâtiment est en plein renouveau, étant amené à passer d'un marché de niche actuellement, à un marché d'opportunités à l'avenir.

Valobat considère que les metteurs sur le marché de PMCB et leurs représentants, qu'ils soient fabricants, négociants ou entreprises de travaux peuvent jouer un rôle essentiel dans le développement du réemploi ou la réutilisation des PMCB usagés. De

par leur expertise sur les produits et leur positionnement dans la chaîne de valeur du bâtiment, ils ont la possibilité de proposer de nouvelles solutions pour lever les freins au réemploi et à la réutilisation.

Valobat souhaite ainsi accompagner les metteurs en marché et leurs représentants désireux d'intégrer le réemploi et la réutilisation dans leur modèle économique ou développer cette pratique déjà existante.

Pour Valobat, cet accompagnement poursuit notamment les objectifs suivants :

- Augmenter le **volume de matériaux réemployés** et réutilisés
- Développer une **offre de produits de réemploi** complémentaire à l'offre de produits neufs
- **Favoriser les partenariats** entre industriels et les autres acteurs du bâtiment : acteurs de l'ESS, plateforme de réemploi, entreprise de travaux, négoces...
- **Lever les freins** au réemploi, notamment en termes assurantiels, désirabilité...

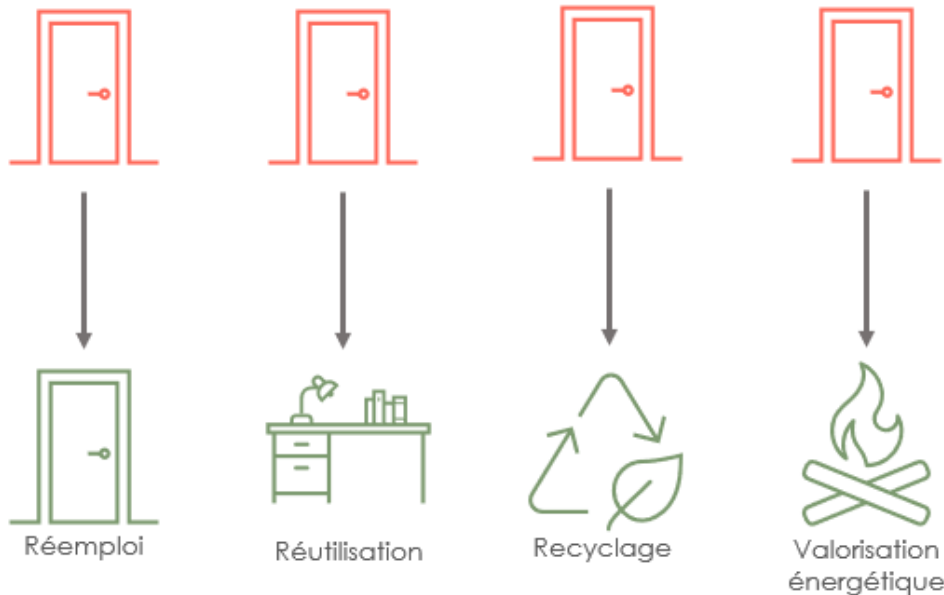
Pour mémoire, le cahier des charges de la REP PMCB définit le réemploi et la réutilisation des PMCB comme une priorité, avec des objectifs de 2% en 2024 et 4% en 2027 par rapport au gisement de déchets du bâtiment.

Qu'est-ce que le réemploi ?

Le réemploi est une démarche de prévention des déchets et désigne le fait de :

- récupérer des éléments constructifs lors de travaux de réhabilitation ou de démolition
- leur donner une seconde vie dans d'autres projets.

La réutilisation renvoie à la même démarche mais en trouvant d'autres usages ou d'autres fonctions à l'élément récupéré.



3. Critères d'éligibilité

3.1. Qui peut postuler ?

Cet Appel à Projet est ouvert aux acteurs suivants :

- **Metteurs sur le marché de PMCB** en conformité avec leurs obligations réglementaires
- **Fédérations professionnelles associées ou représentatives** de metteurs sur le marché de PMCB
- **Apporteurs de solutions de réemploi** développant une solution pour et avec un (ou plusieurs) metteurs sur le marché de PMCB

Ces acteurs peuvent candidater seul ou en groupement à cet Appels à Projets. Dans ce second cas, l'un des membres du groupement devra avoir la qualité de mandataire en charge de représenter le groupement auprès de Valobat pour la

consultation, et le cas échéant pour le suivi du Projet si ce dernier est désigné parmi les lauréats de l'Appels à Projets.

3.2. Projets éligibles

En cohérence avec le Plan d'actions Réemploi de Valobat, le présent Appel à Projets vise à identifier et encourager les metteurs sur le marché de PMCB souhaitant intégrer le réemploi et la réutilisation activité. Les dossiers sélectionnés à l'issue de l'Appel à Projets feront l'objet d'un financement de la part de Valobat dans les conditions décrites au présent règlement.

Les projets éligibles au présent Appel à Projets, peuvent porter sur diverses thématiques :

- Le développement d'une gamme de produits réalisés à partir de PMCB réemployés
- Le réemploi des contenants des mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre, autres que ceux mentionnés au 7° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'Environnement
- La réalisation de tests non destructifs des performances des matériaux de réemploi
- La constitution d'archives de fiches produits mobilisables en vue de futures déconstructions
- Etc..

Les projets doivent correspondre à l'un des stades de maturité suivants :

Axe 1 – Projets en phase de diagnostic, étude de faisabilité, essais et/ou expérimentation

- Etude d'opportunité ou de faisabilité d'un projet
- Expérimentation, essais liés au prototypage
- Etc

Axe 2 – Projets dont le déploiement est envisagé

- Industrialisation d'une gamme de produits déjà existante : amélioration ou acquisition d'équipements, infrastructure logistique...
- Outils visant à développer le réemploi dans son activité : outils de qualification des matériaux
- etc

Les projets devront par ailleurs respecter les critères suivants :

- **Territoire de réalisation du projet** : Hexagone et/ou DROM-COM
- **Matériaux concernés** : tous les produits, équipements et matériaux de construction du bâtiment entrant dans le périmètre d'application de la REP PMCB, ayant eu une première vie. Les surplus de chantier et produits destockés ne sont pas compris le périmètre
- **Délai de réalisation du projet** : le projet présenté devra être finalisé fin 2025.

3.3. Projets non éligibles

A noter que ne sont pas éligibles à cet Appel à Projets les dossiers portants sur :

- Des solutions relatives à la collecte des déchets et à des méthodes de valorisation autres que le réemploi et la réutilisation / cette thématique est abordée dans le cadre de l'Appel à Projet Innovation & R&D
- Les produits destockés ou issus de surplus de chantiers, ces produits n'étant pas considérés comme des produits réemployés.

Par ailleurs, ne sont pas éligibles à l'Appel à Projets, les projets présentant un avancement suffisamment mature pour justifier un besoin de financement.

4. Critères de sélection

Valobat se réserve le droit de ne pas évaluer les dossiers de candidature incomplets, ou se rapportant à des projets éloignés des thématiques indiquées, et d'écarter les dossiers qui ne donneraient pas suffisamment de garanties sur la solidité du dossier du candidat et de sa démarche.

Par ailleurs, Valobat se réserve la possibilité de demander la production de compléments d'information nécessaires à l'analyse des dossiers constitués.

La désignation des lauréats de l'Appel à Projets se fera sur la base des critères suivants :

- **Pertinence du projet** : adéquation avec les objectifs définis dans le présent Appel à Projets
- **Contribution aux objectifs quantitatifs et qualitatifs de réemploi sur la filière de REP PMCB**
- **Qualité du contenu du projet** : clarté du planning, dimensionnement des moyens, pilotage, engagement sur les livrables, mise à disposition d'un business model
- **Justification du financement demandé à Valobat** : incitativité de contribution à la viabilité du projet, diversité et complémentarité des autres financeurs du projet

- **Modalité de mise en œuvre du projet** : partenariats stratégiques, mobilisation d'acteurs locaux, capacité à mobiliser toute la chaîne de valeur (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de travaux ESS, entreprise d'insertion,...)
- **Engagements pris en matière de partage de l'avancement du projet et de retours d'expérience (résultats)**

A titre indicatif, et sans que cette information ne constitue un engagement de la part de Valobat, il est envisagé de retenir une dizaine de projets lauréats à l'issue de l'Appel à Projets, pouvant faire l'objet d'une participation financière de Valobat.

Au regard du retour d'expérience qui résultera du suivi des projets lauréats, un nouvel Appel à Projets similaire pourra être lancé au 1^{er} semestre 2025.

5. Modalité de candidature

Les candidatures doivent être impérativement rédigées en français et déposées au [lien suivant](#).

5.1. Contenu de la candidature

Les informations suivantes seront demandées dans le questionnaire de candidature :

- 1- Présentation du projet : contexte, objectif, méthodologie, calendrier de mise en œuvre, partenariat envisagés, résultats attendus (notamment les tonnages réemployés ou réutilisés) dimensionnement des moyens, pilotage, engagement sur les livrables, mise à disposition d'un business model
- 2- Présentation du candidat individuel ou de chacun des membres du groupement en cas de groupement, de l'équipe dédiée au projet et des compétences respectives de ses membres. Production des extraits Kbis des différentes entreprises concernées.
- 3- Budget global et détaillé, et modalités de financement du projet - mise à disposition d'un business model. Diversité et complémentarité des autres financeurs du projet

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les éléments d'information attendus à ce titre sont différents selon le degré de maturité du projet.

<u>Axe 1 – Projets en phase de Diagnostic, étude de faisabilité, essais et/ou expérimentation</u>	<u>Axe 2 – Projets dont le déploiement est envisagé</u>
Les éléments détaillés doivent permettre d'identifier notamment : - les dépenses de prestations de bureaux d'études ou bureaux d'ingénierie ou de centres techniques ; - les dépenses de main d'œuvre internes de réalisation des études, des essais, de pilotage	Les éléments détaillés doivent permettre d'identifier notamment : • Les coûts de équipements dédiés à l'activité de réemploi : ponts bascule, outillage, manutention, outils de production, outil de qualification des matériaux...

et de suivi d'études et de prestations pour le financement - les coûts des expérimentations de solutions techniques et pour les phases de tests en pré-déploiement dans le but d'orienter les décisions et choix techniques du projet d'investissement final, les informations se rapportant : - o aux petits équipements, achats de matière - o aux prestations et heures de main d'œuvre interne dédiées à la réalisation des essais - o aux temps d'immobilisation de la chaîne de production durant la phase d'expérimentation.	• Les coûts liés au personnel dédié au développement de l'activité du réemploi (hors finance et RH) : ingénieur.e méthode, chargé.e de mission • Les coûts des prestations de conseils dédiés
---	--

- 4- Modalité de mise en œuvre du projet : partenariats stratégiques, mobilisation d'acteurs locaux, capacité à mobiliser toute la chaîne de valeur (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise de travaux ESS, entreprise d'insertion,...)
- 5- Engagements pris en matière de partage de l'avancement du projet et de retours d'expérience (résultats)
- 6- Informations complémentaires (plaquette, documentation...)

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ceux-ci doivent formellement identifier au sein de leur dossier de candidature, les informations particulières mentionnées au dossier dont ils veulent préserver exceptionnellement la confidentialité. Il est entendu que par principe les candidats sont avertis que les projets seront sélectionnés dans l'intérêt général de la filière de REP PMCB et les informations liées aux projets sélectionnés doivent permettre de faire avancer la filière de REP PMCB en matière de réemploi et réutilisation. En conséquence, les candidats doivent veiller à limiter la liste des informations identifiées comme confidentielles, au risque de voir leur dossier de candidature écarté.

5.2. Procédure de soumission

Chaque candidat devra compléter le formulaire disponible au travers du lien ci-dessous, et joindre à cette occasion son dossier de candidature avant le :

17 décembre à 18h heure de Paris.

Déposer mon dossier

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à prendre contact avec la référente suivante du présent Appel à Projets au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures :

Marine Gibert, animatrice réemploi : marine.gibert@valobat.fr

5.3. Calendrier de l'Appel à Projets

Lancement de l'Appel à Projets	Vendredi 18 octobre
Webinaires d'information	Jeudi 7 novembre à 11h Vendredi 15 novembre à 14h
Date limite de remise des candidature	Mardi 17 décembre 2024 à 18h
Annonce des lauréats	Début 2025

6. Information sur la sélection

A l'issue de la consultation, les candidats seront informés individuellement par Valobat de la sélection ou non de leur dossier en qualité de lauréats de l'Appel à Projets.

Valobat pourra si elle le souhaite, communiquer en interne comme à l'externe sur le résultat de l'Appel à Projets. Il sera fait le cas échéant mention de l'identité des candidats sélectionnés et du contenu des dossiers correspondants sous réserve de la préservation des informations spécifiées comme confidentielles par lesdits lauréats dans leur dossier de candidature.

En toute état de cause, les lauréat ont l'interdiction de communiquer à l'externe les résultats de la consultation d'Appels à Projets lancée, sans un accord formel et préalable délivré par Valobat sur le projet de communication envisagé.

7. Contractualisation

La décision de sélection des dossiers à l'issue de l'Appel à Projet sera suivie par l'envoi à chacun des candidats lauréats d'une convention de participation financière établie sur la base du modèle joint au présent règlement, précisant notamment le montant maximum du financement alloué au projet concerné, les conditions et les modalités de versement de celui-ci, ainsi que les engagements de chacune des parties, notamment en ce qui concerne la confidentialité et de communication des informations échangées et le partage des résultats du projet dans l'intérêt de la filière de REP PMCB et de la mission d'intérêt général portée par Valobat.

Le principe général est celui d'un financement partagé entre Valobat et chaque lauréat, en tenant compte le cas échéant d'autres aides et subventions éventuelles. Le pourcentage de financement par Valobat sera défini projet par projet.

8. Politique de protection des données à caractère personnel dans le cadre de l'Appel à Projets

Responsable de traitement

Valobat, société par actions simplifiée au capital de 1.020.000 euros, dont le siège social est situé 34/40 rue Henri Regnault, Bâtiment Ampère e+, 92400 Courbevoie, et immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 902 722 172, en qualité de Responsable de traitement, recueille dans le cadre de son activité d'éco-organisme agréé sur la filière de Responsabilité Elargie du Producteur portant sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB), des données à caractère personnel relatives aux interlocuteurs des candidats à l'Appel à Projets lancé par VALOBAT en vue de promouvoir et soutenir le développement du recyclage, voire de la valorisation, des déchets issus des produits et matériaux de construction provenant des chantiers du bâtiment.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, et de la loi n°78-17 dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ; le recueil de ces données est indispensable pour les finalités décrites ci-dessous.

Liste des données à caractère personnel recueillies :

- les données d'identification (nom, prénom) ;
- les données professionnelles (fonctions ou qualités, adresses de courrier électronique, adresses de domiciliation professionnelle, numéros de téléphone fixe et/ou mobile)

Finalités et bases légales du traitement

Les données à caractère personnel ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

Base légale	Finalités
Obligation légale : Articles L541-10 et R541-118 du code de l'environnement, en vue de soutenir les projets de recherche et de développement en cohérence	- Conduite jusqu'à son terme de la procédure d'Appel à Projets lancé dans le cadre de l'exercice des activités d'intérêt général à but non lucratif de la société Valobat, y

avec les objectifs fixés par le cahier des charges relatif aux éco-organismes agréés sur la filière de Responsabilité Elargie du Producteur portant sur les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB),	compris en vue de communiquer sur les résultats de celui-ci
	- Réponse aux questions posées en cours d'Appel à Projets
	- Dans l'hypothèse où le candidat est désigné lauréat de l'Appel à Projets, engagement des discussions nécessaires en vue de la conclusion d'une convention de partenariat relative au projet retenu.

Les traitements ne sont pas susceptibles d'impliquer des transferts hors de l'Espace Economique Européen (EEE). Il peut en être autrement sous réserve de l'accord expresse des personnes concernées organisant les conditions du transfert dans le respect et conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Destinataires des données collectées, selon le principe du « besoin d'en connaître » :

DESTINATAIRES INTERNES :

Le personnel des services de VALOBAT chargé de la mise en œuvre de la stratégie de VALOBAT en matière de recyclage et valorisation des produits et matériaux de construction du bâtiment, et ceux chargé d'exécuter les procédures de passation des contrats et conventions de partenariat, notamment dans le cadre d'appels d'offres, d'appels à manifestation d'intérêts, ou d'appels à projets.

DESTINATAIRES EXTERNES :

Les destinataires des données, externes à Valobat, peuvent être les suivants :

- En cas de demande / obligation légale : organismes habilités par la loi et/ou autorisés par une décision judiciaire d'une juridiction compétente.
- Les prestataires de VALOBAT : organismes liés par un contrat incluant une obligation de confidentialité et exerçant une prestation au service au profit de VALOBAT. Il s'agit notamment des fournisseurs d'outils de gestion de l'activité et des hébergeurs des espaces mis à disposition des adhérents, ou encore des consultants titulaires d'un contrat de prestation d'accompagnement de VALOBAT dans la mise en œuvre de la stratégie de soutiens aux projets de recherche et développement en cohérence avec les objectifs fixés par le cahier des charges de la filière de REP PMCB, notamment pour développer l'écoconception et la performance environnementale des produits et matériaux de construction du bâtiment.

Dans ce contexte, les prestataires de VALOBAT peuvent avoir la qualité de sous-traitant au sens du RGPD pour le traitement des données à caractère personnel recueillies pour le compte de VALOBAT dans le cadre de l'Appel à Projets.

Durées de conservation

Les données à caractère personnel relatives aux candidats à l'Appel à Projets ne sont pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation entre Valobat et les candidats et lauréats de l'Appel à Projets.

Toutefois, les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont conservées, conformément aux dispositions légales.

Dans ce cadre, les données à caractère personnel recueillies pourront être conservées notamment en cas de différend dans le respect des obligations de conservation et de documentation résultant notamment du Code de Commerce, du Code des Impôts ainsi que de la législation bancaire et anti-blanchiment en vigueur.

Sécurisation des données collectées

Sont mis en place des mesures de sécurité appropriées pour empêcher la perte accidentelle, l'utilisation ou l'accès non autorisé, la modification ou la divulgation des données à caractère personnel.

De plus, l'accès auxdites données est limité aux employés et autres tiers qui en ont strictement besoin pour la réalisation de leurs fonctions. Ils ne traiteront celles-ci que dans le cadre de leurs fonctions et sont soumis à une obligation de confidentialité.

VALOBAT a par ailleurs mis en place des procédures pour traiter toute atteinte présumée à la sécurité des données afin de respecter la réglementation applicable en matière de données personnelles. Cela peut inclure, selon les cas et, en particulier, selon le niveau d'impact qu'un incident de sécurité pourrait avoir sur vous, une notification à l'autorité de protection des données compétente (la CNIL en France) et une information des personnes concernées par l'incident.

Tout candidat à l'Appel à Projets peut, à tout moment, accéder aux données à caractère personnel la concernant ou concernant ses préposés, les faire rectifier, supprimer, s'opposer à ou limiter leur traitement, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par l'autre Partie à des fins commerciales, en écrivant à l'adresse de domiciliation de VALOBAT, ou bien à l'adresse suivante pour VALOBAT : rgpd@valobat.fr. Chaque candidat et/ou ses préposés ont en outre la faculté de saisir la CNIL de toute demande concernant les données à caractère personnel le concernant ou concernant ses préposés.